

# Fête nationale sous certificat Covid

**LA GRANDE BÉROCHE** Les célébrations de la Fête nationale, avec pass sanitaire et sans masque, ont attiré près de 400 personnes, samedi à Gorgier.

TEXTES SANTI.TEROL@ARCINFO.CH / PHOTOS DAVID.MARCHON@ARCINFO.CH



Un spectacle de feu a accompagné la fête du 1er Août de La Grande Béroche.



En raison du débordement du lac, le 1er Août a pris de la hauteur à La Grande Béroche. En dépit des restrictions sanitaires liées au coronavirus et des récentes intempéries, la commune a tenu à offrir un programme de réjouissances à ses administrés à l'occasion de la Fête nationale.

Les célébrations se sont tenues samedi sur le terrain En Serraise, dans les hauts de Gorgier. Là où se déroulera également le prochain BeRock Festival, du 12 au 14 août. Quelque 400 personnes ont participé à la manifestation. Aucune d'elles ne portait de masque. «Il faut respecter les mesures sanitaires, mais il faut aussi

**Il faut aussi faire sortir les gens. Sinon, on ne fait plus rien.**  
HASSAN ASSUMANI  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNE

faire sortir les gens. Sinon, on ne fait plus rien», justifiait Hassan Assumani, peu avant de porter le message des autorités. Le président de commune de La Grande Béroche expliquait aussi qu'il a fallu boucler l'enceinte de la fête afin de se conformer aux règles de lutte contre le coronavirus.

## La prudence l'a emporté à Val-de-Ruz

Au contraire d'autres, la commune du Val-de-Ruz a rapidement renoncé à toute manifestation liée à la Fête nationale, cette année. «Nous avons pris cette décision au mois d'avril déjà», indique François Cuche.

Le conseiller communal vaudruzien rappelle que la situation sanitaire n'invitait pas à l'optimisme ce printemps. «Nous avons attendu jusqu'au dernier moment pour prendre notre décision. Mais il subsistait trop de risques de devoir annuler la manifestation au dernier moment.»

Pour justifier ce choix, François Cuche évoque les conséquences financières d'une annulation (location des infrastructures ou commande des feux d'artifice), tout comme la responsabilité des organisateurs. Habituellement, les célébrations du 1er Août attirent un millier de personnes à Val-de-Ruz. Or, «nous ne voulions pas être à l'origine d'un cluster. Il nous a paru plus sage de ne rien organiser cette année, comme en 2020.»

«L'Etat de Neuchâtel émettait aussi des réserves sur les possibilités d'organiser des manifestations avec du public», poursuit le conseiller communal de Val-de-Ruz. «On ne savait pas comment évoluerait le déconfinement. Et, actuellement, on peut craindre l'arrivée d'une nouvelle vague d'infections au Covid-19», rappelle François Cuche.

Il ne s'agissait pas de surveiller d'éventuels activistes, comme en 2001 sur la plaine du Grütli. Mais de s'assurer qu'aucun participant n'échapperait au contrôle du passeport Covid ou au test, qu'il était possible de réaliser à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges, avant de rejoindre Gorgier. Une cinquantaine de personnes non vaccinées contre le Covid-19 en ont profité et tous les tests se sont avérés négatifs, a remarqué Hassan Assumani. Le seul virus autorisé à circuler samedi soir à Gorgier était celui, communicatif, de la bonne humeur.

la pluie qui ont accompagné la soirée.

## Solidarité

En ouvrant les discours du 730e anniversaire de la Confédération helvétique, le président de commune de La Grande Béroche, originaire du Burundi, a rappelé l'importance de l'attachement à son pays, qu'il soit d'origine ou d'adoption. «Liberté, paix et sécurité définissent notre patrie. Un pays où il fait bon vivre», a relevé Hassan Assumani, en évoquant également la solidarité qui unit la Suisse depuis 1291, et qui s'est vérifiée durant la pandémie.

## Echange de bons procédés

En fait, pour assurer le bon déroulement de ces célébrations du 1er Août, les autorités bérochoises avaient passé un accord avec les organisateurs du BeRock. Les premières mettaient le terrain à disposition pour le prochain festival, et les bénévoles du BeRock géraient la mise en place de toute l'infrastructure nécessaire pour la Fête nationale. Sur le tard, il a tout de même fallu réaliser quelques derniers ajustements pour garantir le succès de la fête en dépit des bourrasques de vents et de

## «La force de notre diversité»

Politicienne du cru, la nouvelle conseillère d'Etat Florence Natter n'a pas caché sa joie de célébrer un 1er Août «ensemble». La Bevaisanne a insisté sur «la force de notre diversité», en évoquant les 67 nationalités qui composent la mosaïque démographique de La Grande Béroche. L'hymne national, interprété par la fanfare Béroche-Bevaix, puis un spectacle d'acrobaties enflammées ont animé cette première fête du 1er Août sous certificat Covid.

# Epinglée pour avoir refusé l'arrivée d'un food truck

**HAUTERIVE** La commune a interdit à un camion-resto asiatique de s'installer, alors qu'une remorque similaire était déjà admise.

Les communes neuchâtelaises n'apprécient pas de la même manière la présence de food trucks, ou camions-restaurants, sur leur territoire.

En mars 2020, le propriétaire d'un food truck asiatique, installé régulièrement sur le Littoral ouest, souhaite étendre son activité en exploitant une deuxième camionnette, cette fois-ci à Hauterive. Il contacte la commune pour lui faire part de son intention de se poser, à certaines heures, sur une parcelle

privée, précisant que son véhicule est agréé par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (Scav).

## Permis de construire réclamé

La réponse des autorités est catégorique: la commune d'Hauterive refuse la présence de ce food truck sur son territoire. Elle considère que cette installation mobile, stationnée de manière régulière pour une période prolongée, doit faire l'ob-

jet d'un permis de construire. La commune indique aussi qu'elle ne souhaite pas voir de telles installations proliférer librement et qu'elle examinera, en révisant son plan d'aménagement, où et à quelles conditions elle admettra l'installation de food trucks.

## Un «refus de principe»

L'exploitant fait opposition à ce refus, jugé arbitraire. Il signale que la commune a admis la présence d'une remor-



Le développement des food trucks ne plaît pas à toutes les communes neuchâtelaises (image d'illustration). ARCHIVES DAVID MARCHON

que similaire, où sont vendus des poissons du lac. Le restaurateur reproche aux autorités de violer sa liberté économique et de procéder à une inégalité de traitement.

En juillet 2020, l'exploitant du food truck obtient gain de cause. Hauterive est désavouée par le Conseil d'Etat, qui lui demande de réexaminer la demande du commerçant: «Le

Conseil communal ne pouvait pas se contenter de dire qu'il voulait éviter la prolifération de food trucks sur le territoire communal pour refuser le projet, faute de base légale permettant un tel refus de principe», indique le Conseil d'Etat. La commune déboutée n'en est pas restée là. A la fin de l'été 2020, elle a saisi le Tribunal cantonal, invoquant une violation de son autonomie en matière d'aménagement du territoire. Sans succès: le tribunal a récemment rejeté son recours. S'il a estimé judicieux qu'Hauterive souhaite réglementer la présence de food trucks, il a indiqué que tant que cette planification n'était pas adoptée, une interdiction pure et simple ne se justifiait pas et portait atteinte aux droits des citoyens. Hauterive devra donc réexaminer la demande de l'exploitant du food truck asiatique. **VGI**